



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin  
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69  
mairie@haulchin.fr

**INTERDICTION DE PRATIQUER  
SUR LE TERRAIN DES JEUNES  
DU STADE ANDRE LEMAIRE**

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Attendu qu'il importe de maintenir en bon état le terrain des jeunes du stade André Lemaire et d'assurer la sécurité des utilisateurs,

Vu les pouvoirs de conservation du domaine public communal prévus par l'article 2122-21 (1) du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRETE**

**Article 1** : L'accès au terrain des jeunes du stade André Lemaire est interdit à tout public et utilisateur du 13 au 16 novembre 2023 inclus.

**Article 2** : Les infractions aux dispositions du précédent article seront constatées dans les conditions réglementaires habituelles par procès-verbal.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées dans les conditions réglementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 13 novembre 2023

Le Maire,  
Bruno RACZKIEWICZ



pour le Maire  
et par délégation